



UGANDA⁴⁰

Affilié de l'IE

UNATU Uganda National Teachers' Union

Adhérents: 86 000

Ratifications

- C 87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948), ratifiée en 2005
- C 98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949), ratifiée en 1963
- C100 Convention sur l'égalité de rémunération (1951), ratifiée en 2005
- C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (1958), ratifiée en 2005
- C144 Convention sur les consultations tripartites (1976), ratifiée en 1994
- C154 Convention sur la négociation collective (1981), ratifiée en 1990

Introduction

L'Ouganda a connu une croissance économique stable tout au long de la dernière décennie et n'a pas été gravement frappé par la crise financière de 2008. En 2012, le taux de croissance a toutefois baissé et le pays a enregistré une inflation exceptionnellement élevée, estimée à 30%. Selon le NOTU, l'une des deux centrales syndicales nationales, cette inflation élevée est essentiellement due à un fléchissement de la demande d'exportations, aux prix internationalement élevés des carburants et à des intrants agricoles réduits à la suite des mauvaises conditions climatiques⁴¹.

Les normes d'éducation sont peu élevées et le taux d'achèvement de l'enseignement primaire n'est que de 25% et décline. La taille des classes dans le primaire est estimée à 83 élèves par classe et le ratio enseignant/élève est de 1 pour 60⁴².

Le salaire des enseignants en Ouganda est exceptionnellement bas et le salaire initial est insuffisant pour couvrir les besoins de base d'une personne seule. Le non-paiement des salaires est un problème récurrent et des arriérés sont parfois dus pour les six derniers mois.

⁴⁰ Ce rapport repose, dans une large mesure, sur un rapport écrit de James Tweheyo, Secrétaire général de l'UNATU, et sur des informations et commentaires supplémentaires fournis au cours d'un entretien avec l'auteure le 7 mars 2013.

⁴¹ Rapport sur le programme national ougandais en faveur du travail décent, Pedison Bbaale, 4 octobre 2012, présenté lors de la formation syndicale sur la promotion du travail décent, 8 au 19 octobre 2012, Centre de formation de l'OIT, Turin.

⁴² Statistiques fournies par l'UNATU.

Structure de l'UNATU

L'UNATU représente les personnels enseignants de tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et universitaire) des établissements publics ou soutenus par le gouvernement. Il a été enregistré au titre de la loi sur les syndicats (2000) à la suite d'une fusion entre l'Uganda Teachers' Association (UTA) et l'Uganda National Union of Teachers (UNUT). Ses structures nationales sont étendues et partent du niveau de l'établissement pour inclure les sous-comtés, les districts, les régions et l'échelon national. L'UNATU dispose d'un secrétariat national dirigé par un Secrétaire général et doté de 40 personnes à temps plein, dont 20 sont basées dans les secrétariats des 10 régions. Une conférence est organisée tous les cinq ans et l'organisation comprend un Conseil exécutif national et des comités régionaux, sectoriels, sous-sectoriels et scolaires. Les statuts du syndicat ont été modifiés en 2010 afin de tenir compte de différents changements structurels proposés par la direction. Ils contiennent des dispositions fortes sur la représentation des genres.

Un système de retenue à la source des cotisations a été instauré à la suite des pressions exercées sur le gouvernement et les cotisations s'élèvent à 1% du salaire de base. L'UNATU fait état de problèmes résultant des retards dans la mise en œuvre du système de retenue à la source pour les nouveaux membres et de la suppression d'enseignantes et d'enseignants de la liste des effectifs à la suite d'erreurs administratives, qui affectent grandement tant les membres que les recettes du syndicat.

Affiliation

Depuis 2008, le nombre d'affiliés au syndicat a augmenté de façon constante.

Décembre 2008	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012
69 300	77 992	79 069	81 301	83 000

Statut des enseignantes et des enseignants

Les personnels enseignants travaillant dans des établissements publics en Ouganda ont le statut d'agents publics. Les enseignants du primaire sont nommés par la *District Service Commission* (Commission administrative du district) et ceux du secondaire et du tertiaire sont nommés par l'*Education Service Commission* (Commission de l'enseignement). La grille salariale est fixée par le ministère de l'Éducation et des Sports et est connue sous le nom de «schéma de service des enseignants». Les augmentations de salaire des personnels enseignants sont intégrées dans le budget annuel adopté par le parlement. Les salaires sont versés par le ministère de la Fonction publique.

Liberté syndicale et négociation collective

La liberté syndicale et la négociation collective sont des droits consacrés par la Constitution. L'Ouganda a adopté une nouvelle législation du travail en 2006, composée de la loi sur les syndicats et de la loi sur le règlement et l'arbitrage des conflits du travail. La loi sur les syndicats établit le droit d'organisation et le droit à la négociation collective pour tous les travailleurs, qu'ils fassent partie du secteur public ou privé, à l'exception des forces armées, ainsi que le droit de grève. Selon cette législation, faire obstacle au droit syndical



constitue une infraction pénale. Néanmoins, le droit syndical est toujours effectivement interdit dans les zones franches. Il est également obligatoire de faire connaître, moyennant un préavis de 90 jours, son intention de mener une action collective.

La loi sur les conflits du travail prévoit le règlement rapide des conflits du travail et élève le Tribunal du travail au rang de Haute Cour. Or, l'article 27 de cette loi confère au ministre du Travail le pouvoir de saisir le Tribunal du travail d'un conflit si l'une des parties ne respecte pas les recommandations d'une commission d'enquête, une procédure considérée comme un arbitrage obligatoire⁴³.

En 2008, la loi sur la fonction publique et la loi sur le règlement des conflits et la négociation publique ont été adoptées. Cette dernière prévoit l'établissement d'un *National Consultative and Negotiation Council* (Conseil national de négociation et de consultation), ayant pour mandat de consulter, de dialoguer et de négocier les conditions d'emploi et d'autres questions. Plusieurs années ont, toutefois, été nécessaires pour mettre en œuvre cette législation et les syndicats ont dû faire pression et se mobiliser régulièrement, voire mener des actions collectives, pour faire avancer les choses.

En juillet 2011, l'UNATU a entamé une série d'actions de grève pour faire valoir ses revendications et a présenté au parlement et à la présidence, par l'intermédiaire du *Citizen's Action for Quality Education* (Action des citoyens en faveur d'une éducation de qualité), une pétition concernant divers problèmes relatifs à l'éducation publique, notamment la rémunération des personnels enseignants. Un comité interministériel a finalement été convoqué et le gouvernement a accepté un plan prévoyant une augmentation de salaire de 50% sur trois ans (15%, 20% et 15%). Les enseignants avaient réclamé une augmentation de salaire de 100% en raison des niveaux extrêmement bas des salaires actuels et de l'inflation galopante dans le pays. Néanmoins, le gouvernement ne respecte pas toutes les dispositions de l'accord et ne l'a toujours pas signé, malgré sa promesse de le faire.

Un accord de reconnaissance a été signé par dix syndicats du secteur public en novembre 2011, bien que l'Uganda Public Employees Union ait été exclu. Cet accord a mis un terme à un blocage de 18 ans. Le Conseil national de consultation et de négociation a vu le jour en août 2012 à la suite de la pression considérable exercée par les syndicats et après de longs retards. Du côté gouvernemental, les membres du conseil sont, notamment, des représentants du ministère de la Fonction publique, du ministère de la Planification financière et du Développement économique et du ministère des Collectivités locales. Deux membres de l'UNATU siègent au sein de ce conseil. Pour l'instant, aucune convention collective n'a encore été conclue avec aucun des syndicats du secteur public.

James Tweheyo, Secrétaire général de l'UNATU, a rapporté en mars 2013 qu'à cette date, seules deux réunions avaient eu lieu et qu'aucun résultat n'avait été engrangé. La première réunion était l'inauguration officielle du conseil et la seconde a été organisée afin «d'harmoniser les procédures», alors que les syndicats avaient présenté une liste de points à discuter. «En tant qu'employeur, le gouvernement va recourir à des manœuvres dilatoires, mais nous allons mobiliser nos membres pour maintenir la pression. Pour l'instant, il ne s'agit pas tant de négociation que de coercition»⁴⁴.

Les principales questions soumises à la consultation et à la négociation seront les hausses de salaire et les prestations spéciales pour les postes difficiles et les professeurs de science, ainsi que les retards dans le versement des salaires, les suppressions inexplicables d'enseignants de la liste des effectifs et la contribution du gouvernement aux systèmes d'épargne et de crédit des enseignants.

CITIZENS' ACTION FOR QUALITY EDUCATION

L'UNATU estime que son succès relatif jusqu'à présent est dû au fait qu'il a élaboré une stratégie et un plan d'action bien conçus, qu'il a fondé ses revendications sur un cadre basé sur des droits et qu'il a adopté une approche faisant intervenir de multiples parties prenantes, sans oublier l'action collective menée en 2011.

Le syndicat a mené des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur des questions essentielles en rapport avec les conditions d'emploi et le droit de négociation collective, par l'intermédiaire de brochures, des médias (p. ex. les radios locales) et de cours de formation pour les dirigeants syndicaux et affiliés. Cette sensibilisation massive a pour but de renforcer la confiance et de réduire la peur. L'UNATU a également mis au point une stratégie de communication afin de soutenir une transmission rapide de l'information à tous ses membres et au grand public. Il a utilisé un système d'envoi de SMS groupés, relativement bon marché et extrêmement efficace.

En tant que membre de la coalition formée pour la campagne Citizens' Action, l'UNATU est considéré comme un acteur clé de l'éducation, qui place l'enfant au cœur de son action. L'UNATU est accompagné de partenaires forts dans cette campagne, comme Action Aid International Uganda, l'Uganda Joint Christian Council, l'Uganda Muslim Education Association et le Forum for Education NGOs in Uganda, et il dispose de centres de ressources juridiques. L'UNATU soulève des questions en rapport avec les enseignantes et les enseignants et est soutenu par l'ensemble de la coalition.

En 2010, le ministère de l'Éducation a décidé d'introduire un système de «contrats de performance», selon une approche extrêmement unilatérale. L'UNATU a réussi à retourner la situation à son avantage en affirmant que si les enseignants ont des devoirs et des responsabilités, tel est également le cas du gouvernement, que les contrats de performance devraient devenir des mécanismes de soutien pour améliorer l'enseignement et que d'autres parties prenantes devraient être consultées.

⁴⁴ Entretien avec James Tweheyo, Secrétaire général de l'UNATU, 7 mars 2013.



Les revendications syndicales ont été soutenues par la recherche en procédant à une analyse approfondie du budget, notamment le pourcentage alloué à l'éducation par rapport à d'autres secteurs, et en fournissant des comparaisons avec d'autres pays et d'autres syndicats.

Le syndicat a également fait campagne auprès des commissions parlementaires compétentes et a présenté des pétitions au parlement. Il existe au sein du parlement un « forum multipartite pour une éducation de qualité », qui est dirigé par le Président du parlement. Ce forum est un organe important, dans la mesure où il est capable d'influencer les décisions budgétaires.

Le gouvernement a commis des actes d'intimidation, comme des rétrogradations, des transferts injustifiés vers des zones reculées, voire l'emprisonnement de dirigeants syndicaux. Il a également encouragé la création d'un syndicat concurrent et a fait paraître de la propagande négative sur le syndicat dans les médias. Sa tactique favorite consiste à faire traîner ses réponses.

Dépenses consacrées à l'éducation et croissance du PIB

% des dépenses publiques consacrées à l'éducation	% du PIB consacré à l'éducation	Croissance du PIB en %
2008: 18,9%	3,8%	6,9%
2009: 15,0%	3,2%	5,3%
2010:		5,2%
2011:		6,7%

Source: Banque mondiale/Index Mundi